Assurances Assurances

L'Ordre économique canadien-français

Marcel Faribault

Volume 49, Number 4, 1982

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1104156ar DOI: https://doi.org/10.7202/1104156ar

See table of contents

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (print) 2817-3465 (digital)

Explore this journal

Cite this document

Faribault, M. (1982). L'Ordre économique canadien-français. Assurances, 49(4), 379–386. https://doi.org/10.7202/1104156ar

Article abstract

Me Marcel Faribault a prononcé devant la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, le 25 juin 1964, une conférence portant sur l'avenir du milieu canadien-français. Nous ne pouvons pas en donner la totalité à nos lecteurs, faute d'espace. D'un autre côté, nous avons pensé qu'il les intéresserait de prendre connaissance tout au moins d'une partie, celle où Me Faribault indique l'avenir. Nous profitons de l'occasion pour rendre un nouvel hommage à l'auteur qui, au cours de sa vie, a occupé des postes extrêmement importants dans la société canadienne. Il a réfléchi sur plusieurs problèmes et, avec un remarquable esprit de synthèse, il les a présentés dans des conférences et dans des livres. A

Tous droits réservés © Université Laval, 1982

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/



This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

L'Ordre économique canadien-français

par

Me MARCEL FARIBAULT

Me Marcel Faribault a prononcé devant la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, le 25 juin 1964, une conférence portant sur l'avenir du milieu canadien-français. Nous ne pouvons pas en donner la totalité à nos lecteurs, faute d'espace. D'un autre côté, nous avons pensé qu'il les intéresserait de prendre connaissance tout au moins d'une partie, celle où Me Faribault indique l'avenir. Nous profitons de l'occasion pour rendre un nouvel hommage à l'auteur qui, au cours de sa vie, a occupé des postes extrêmement importants dans la société canadienne. Il a réfléchi sur plusieurs problèmes et, avec un remarquable esprit de synthèse, il les a présentés dans des conférences et dans des livres. A (1)

Après avoir situé l'ordre économique canadien-français dans son cadre nécessaire, il nous reste ici à examiner comment, en se perfectionnant, il influencera lui-même son milieu. Si, en effet, l'ordre économique externe passe forcément par l'ordre politique, l'ordre économique interne, lui, passe nécessairement par l'ordre social. Dans cette perspective, les deux fédéralismes nord et sud entre lesquels le Canada et le Québec restent coincés, changent tout simplement de nom et deviennent respectivement le capitalisme et le collectivisme. Ces deux systèmes, ces deux régimes institutionnels plutôt, qui se sont proclamés et se proclament

⁽¹⁾In an address delivered 25th June 1964 before the Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, Mr. Marcel Faribault presented his views with respect to the future of French Canada and French Canadians. Mr. Faribault firstly substitutes for Canada and Québec the terms capitalism and collectivism. He then explains the merits of each but more importantly the interdependence of the two systems through a concept he labels the people's capitalism. Mr. Faribault concludes that the prosperity of the French Canadian nation lies ultimately in a more pioneering and confident spirit and the ability of people to listen to and to respect their fellow countrymen of all origins so as to better work with them toward the collective aspirations of all.

encore mutuellement exclusifs, sont en voie de se rejoindre en se modifiant l'un par l'autre. C'est néanmoins par les peuples intermédiaires que se fait le mieux l'accommodation, à condition de savoir ce que parler veut dire et ce que requièrent le voisinage et la vie de tous les jours. Deux exemples sont là, probants. Socialiste de nom et toute proche de la Russie, la Suède est capitaliste de fait, tant qu'elle peut: elle est prospère. Indépendante mais isolée des États-Unis, trop proches, Cuba réformatrice n'a pas eu d'autre issue que d'être communisante et pauvre.

380

C'est qu'à la vérité, le choix qui se pose au monde entier n'est pas tellement d'adhérer totalement à l'un ou à l'autre de ces systèmes que de savoir comment les concilier. Ces options sont plus sociales qu'économiques, encore que l'économique en dépende par un certain côté et les fonde par un autre. Il suffira d'indiquer que l'aspect canadien-français de l'ordre social se concrétise bien ici dans la province de Québec parce que l'ordre social est toujours porteur d'une philosophie et qu'il la formule dans des lois civiles et dans une amitié civique qui sera plus intime, si elle est aussi linguistique et culturelle. Si elle est valable, cette doctrine se diffusera ensuite de proche en proche.

Ceci ne va pas cependant sans danger. La tentation peut être, en effet, du socialisme dont il est tant de variantes qu'il faut préciser comment on l'entend ici, c'est-à-dire comme cette conviction de l'importance et de la valeur de l'intervention de l'État pour substituer à des structures économiques privées des structures économiques publiques. Le procédé est d'ailleurs aussi séduisant que facile. On affirme au départ que la province de Québec est sous-développée (ce qui est faux généralement parlant), mais non pas tellement au sens matériel de sous-industrialisation (ce qui serait également faux), qu'au sens historico-social que la maîtrise de son économie lui échappe parce que ce ne sont pas les représentants de la majorité qui en tiennent les rênes, ce qui est assez vrai. On se trouve ainsi à conjuguer le nationalisme et la lutte des classes sans se donner la peine d'examiner l'état général actuel de chacune des deux questions et de les replacer ensuite dans le contexte québécois. Il doit exister assurément un régionalisme de bon aloi qui est tout simplement l'affirmation d'une autonomie personnelle

historique et territoriale, laquelle cherche à se développer. Il existe aussi des aspirations légitimes des travailleurs à une indépendance économique qui leur assure plus de liberté dans le choix de leur travail, sans les exposer aux risques et aux aléas que seul leur travail leur permet d'éloigner. L'ordre économique d'un pays doit évidemment s'inspirer de ces aspirations du plus grand nombre, mais il ne doit pas leur permettre de nier les droits individuels de chaque personne, qu'elle soit ou non de la majorité, ni ignorer que les antinomies entre le capital et le travail sont pour beaucoup des abstractions qui se résolvent ou se concilient dans les institutions de chaque époque. Il est remarquable, à ce propos, qu'il existe toujours une analogie directe entre les institutions politiques et les institutions économiques et culturelles d'un même temps. Le fédéralisme politique a son pendant dans les universités, véritables fédérations de facultés, comme aussi bien dans les cartels et la grande entreprise, véritables fédérations de spécialités, ou enfin dans l'Organisation Internationale des Nations-Unies ou les fédérations continentales.

Le premier besoin est donc de réfléchir sur les relations entre le capital et le travail, qui sont liés indissolublement au point que tout mouvement qui les considère isolément ou comme supérieurs l'un à l'autre les prive de toute leur fécondité. Un capital est mort grâce auquel on ne travaille pas, mais le travailleur qui chasse le capital se coupe l'un de ses bras. Or, si le travail est structuré par le mouvement syndical, le capital l'est beaucoup moins pour des raisons qui tiennent à sa nature et à sa mobilité même, qui le fait s'évader et s'éloigner facilement de toute lutte vers des lieux plus sereins. Cette vérité n'apparaît bien souvent qu'à l'administrateur, consacré tout entier au bien de la seule entreprise. C'est, en effet, une caractéristique de cette dernière qu'elle exige et possède sa propre autonomie. La forme juridique actuelle de la compagnie par actions dans le système capitaliste ou la régie publique dans le système collectiviste en sont la reconnaissance expresse. Dans le premier cas, on identifie l'entreprise à une véritable personne, la personne morale dont parlent les juristes, tandis que dans le second, on la juge à son efficacité administrative, à la qualité de sa production et au mouvement de sa croissance. Pour ne retenir que ce dernier aspect, toute firme est malade qui ne grandit pas et qui,

pour ce faire, ne se spécialise pas. Ses critères de santé sont le nombre et la qualité croissante de son personnel, de son capital, de ses produits et de ses clients, c'est-à-dire de ceux qui vivent d'elle par leur travail, qui trouvent dans une fraction de son capital une participation à sa stabilité et à sa croissance et qui viennent chercher à ses établissements nouveaux de meilleurs produits et de meilleurs services. Il est trop évident que ce triple progrès ne se réalise que par l'unité et l'autorité de la direction, que ne saurait déplacer aucune théorie sur le partage de la gestion. Une meilleure conception de l'entreprise, sans permettre qu'on la vicie par des ingérences ou des exigences impossibles, devra toutefois accepter avec le travail comme le capital des délibérations et des ajustements qui soient assez fréquents et amicaux pour ne pas en arriver à cette rupture de l'économie qu'est la cessation de la production.

Il serait trop facile de prendre ici partie d'un côté ou de l'autre d'une barricade qu'il s'agit de faire tomber. Ceci ne dispense pas pour autant, précisément parce que nous venons de faire état de la confiance et de la bonne foi, de condamner vigoureusement tout ce qui est mauvaise foi, soit dans les renseignements donnés, soit dans les procédures et les méthodes dilatoires, soit dans les demandes excessives dont on sait bien qu'elles sont de pure stratégie, soit dans les comparaisons avec des pays trop lointains et qui ne sont pas soumis aux mêmes forces concurrentielles, soit dans ces exactions que peuvent être les grèves illégales, perlées ou sur le tas, soit dans ces fourberies que sont la partialité d'un arbitre ou le chantage délibéré. Il est grand temps que la législation ouvrière devienne une législation qui ait vraiment le caractère juridique voulu par la justice, à la suite d'études sociologiques impartiales, mais en même temps d'études économiques informées. Si la liberté du travail est de droit naturel, le droit de grève n'est que de droit positif et il relève de la sagesse pratique du législateur; quant à son exercice, il relève essentiellement de la prudence et de l'information économique des travailleurs.

L'observation la plus élémentaire montre que le capital et le crédit modernes empruntent de leur forme bancaire et fiduciaire un caractère de fluidité qui les rend susceptibles de déplacement

rapide. Plus avancent le machinisme et l'automation, moins la seule implantation au sol suffira à attacher l'industrie, si les habitants du lieu devaient soit y être exploités, soit tenter d'en abuser. La mobilité du travailleur jouera d'ailleurs dans le même sens, et elle doit augmenter avec les responsabilités. Le travail est d'autant moins monolithique qu'il est plus personnel, plus intellectuel et plus décentralisé. La loi ne peut astreindre au même régime ce champ par excellence de la propriété privée, donc du capital et de l'exploitation individuelle, que constituent l'agriculture et l'artisanat, section de la liberté dans le choix du travail et du client, pas plus d'ailleurs que le commerce, royaume du marché et du libre choix des produits ou enfin l'industrie, concentration permanente de produits choisis et de capitaux immobilisés. Les quatre n'en demeurent pas moins solidaires. Par un angle différent, si le problème financier de toute entreprise est d'obtenir au meilleur coût le capital le mieux approprié à ses fins et à ses moyens, la sélection ne dépend pas que d'elle et sera à la fois objective après dénonciation de toutes les circonstances, et subjective selon que l'épargnant donne la préférence au rendement immédiat, à la sécurité du moyen terme ou à l'espérance du profit à longue échéance. L'économie d'un pays doit offrir toute la gamme et l'État doit assurer l'impartialité de l'offre et de la demande. Ce dont il doit se garder, c'est d'entrer lui-même dans l'exécution de l'économique à titre d'exécutant, ce qui lui ferait perdre son impartialité de régulateur.

De toute façon, entre le capitalisme et le collectivisme doit se placer non pas le dirigisme, mais tout au plus un plan d'indication provisoire, et plus encore le pluralisme, libre arène des initiatives et des institutions volontaires. La liberté du travail, c'est aussi la liberté du capital, parce que c'est le droit d'en créer. Il faudra donc préférer le capitalisme des non-capitalistes, c'est-à-dire le capitalisme de tout le monde, ce qu'on appelle aux États-Unis the people's capitalism, et qui consiste à répandre le plus possible l'actionnariat individuel, au communisme même édulcoré de la Russie actuelle, dont le préjugé contre la propriété privée l'amène à n'autoriser les investissements rentables des individus qu'en obligations de l'État. Les régimes de pension et de retraite et la gestion des diverses caisses proposées à cet égard devraient

s'orienter à la lumière de cette comparaison. Exemple parmi bien d'autres de l'interdépendance de l'économique et du social, et auquel il faut malheureusement se limiter.

Ici encore, en effet, l'analyse nous éloigne du caractère strictement nationaliste. Pour le retrouver, il faut se rendre compte que le progrès d'une nation n'est pas celui de l'État, mais celui des nationaux. Ce n'est donc pas de l'État, pas même de son État national, la province de Québec, que le Canadien-français doit attendre son succès économique. C'est de lui-même, de sa réflexion, de son effort, de son ambition, de son adaptation, de son souci du détail et de la perfection, comme de son ampleur de vues et de sa justesse de calcul. Son État lui doit une préférence parce que c'est sur lui que doit se concentrer l'attention de cet État. Mais cet État ne lui doit pas de privilège et sa protection tutélaire ne doit pas être un protectionnisme. Au surplus, n'étant pas magicien, l'État ne peut créer du tout fait, pas plus que l'homme ne peut semer un arbre adulte. Il leur faut à chacun passer par l'enfance, la fondation et l'apprentissage, c'est-à-dire compter avec le temps.

Le Canadien-français prendra donc dans sa province toute la place à laquelle il aspire si, en y concentrant son application avec son enracinement, il faut néanmoins pousser des rejetons à travers tout le territoire canadien et même au-delà. Cette réussite hors de sa province s'effectuera probablement mieux par des filiales que par des succursales, et par des alliances avec de grandes affaires que par des fusions où il courrait le risque d'être vite absorbé. Pour y arriver néanmoins, il devra avoir procédé d'abord à l'intérieur du Québec à un mouvement inverse, grâce à la fusion de ses propres entreprises concurrentes en de plus grandes unités en vue d'une meilleure qualité, d'un moindre coût et d'un moindre effort. Tout sera perdu si, à ces critères, on substituait celui du seul profit, considérable, rapide et égoïste, que ce soit par dogmatisme ou par opportunisme de classe, de parti, de groupe, de race, d'intérêt ou de prestige. Le rapport tout récent de la Commission Porter paraît pécher sur ce point au même chef que certaines législations provinciales des dernières années. Fût-il même vrai que la concurrence est un remède à tout, permettre à des institutions spéciali-

sées et à bon droit déjà réglementées parce qu'elles sont d'ordre public, comme la banque, la finance, l'épargne ou la fiducie, de pénétrer dans le champ les unes des autres, ce n'est à la vérité plus de la concurrence, mais du privilège que l'on crée en faveur du plus puissant; c'est aussi la démonstration que l'on n'a guère réfléchi sur la nature de la société par actions, d'une part, de la spécialisation économique, de l'autre.

Continuer ces remarques ferait encourir le reproche de vouloir se mêler de tout et de prétendre apprendre, soit à l'État sa politique, soit à la nation son nationalisme. Or, on ne saurait trop le répéter, ils partagent tous deux avec l'économique ce caractère d'être des arts et des pratiques. C'est donc ainsi seulement qu'on les apprendra, mais on ne les apprendra bien qu'en les éclairant de haut, par une triple démarche philosophique: une philosophie du fédéralisme, une philosophie économique et une philosophie sociale. Comme l'a si bien dit Alain: «La pensée par concepts, séparée de l'expérience tâtonnante, se trompe à tous les coups. Il y a une métaphysique de l'économie, comme des passions, comme de la politique, comme de tout». C'est un peu le propre de l'esprit français que de ne pas se satisfaire sans définition, d'insister sur un schéma et d'ordonner soi-même sa pensée en vue de prévoir son action et celle des autres, au lieu de faire simplement confiance à autrui en étant confiant qu'au saura au besoin s'ajuster à son action ou la rectifier. Aucune des attitudes n'est en soi supérieure à l'autre et cette relativité est saine, sans quoi le progrès serait lié à une seule avenue. D'un côté, ce serait à désespérer du raisonnement et de la rigueur de l'observation. De l'autre, ce serait refuser la leçon la plus exacte et la plus prochaine parce qu'elle s'apprend en s'illustrant au fil des jours. La première méthode engendre plus d'admiration de celui qui apprend pour celui qui enseigne, la seconde entretient entre eux plus d'amitié.

Quiconque a fréquenté les Canadiens-anglais et les Néo-Canadiens d'autre origine a pu constater la sympathie des premiers pour la fermeté de caractère, celle des seconds pour toutes les aspirations égalitaires. Les Canadiens-français ne sauraient souhaiter chez leurs compatriotes de dispositions plus favorables à la poursuite de leur développement économique. En toute ri-

gueur de la pensée logique dont ils se réclament, il en découle cependant pour eux un double devoir: être maître de soi pour être véritablement maître chez soi; écouter et respecter autrui pour pouvoir oeuvrer avec lui. Il n'est pas d'autre voie à la prospérité.

Le vent tournerait-il?

Dans une lettre circulaire adressée à ses agents, la Royal of Canada, sous la signature de son président directeur général, s'exprime à peu près ainsi devant les très mauvais résultats de 1980 qui se sont accentués en 1981: «Pour les risques commerciaux, nous avons l'intention de prendre comme base les indications de la G.T.A.» Espérons

- a) que cette intention se précisera au point de devenir une instruction donnée au personnel;
- b) que le mouvement gagnera le reste du marché.

C'est dans les risques commerciaux, en effet, que tout reste à faire et qu'on a assisté depuis deux ou trois ans aux choses les plus folles qu'on puisse imaginer. Sous le prétexte que l'on ne devait pas laisser aller des affaires intéressantes et qu'on devait profiter du rendement très élevé du portefeuille pour augmenter ses affaires, on a assisté à une dégringolade des tarifs. Et cela, sans réfléchir qu'on donnait à l'assuré le goût du meilleur marché et l'impression que la tarification, y compris celle de la G.T.A., était exagérée. De toute manière, il faut se réjouir que la *Royal*, avec son influence considérable, donne enfin l'exemple. Bravo, M. Jean Robitaille!